

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 4 décembre 2025**

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de procurations : 9

Nombre de votants : 68

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

### **Conseillers présents**

MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
HOFFMANN Maurice	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
LEPETZ Joëlle	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
MANGIN Isabelle	DRUET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	

### **Conseillers suppléés**

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

FICHERE Jean-Pascal	EMONIN Laurent	GRUET Olivier
GUERRIN Bernard	GRUET Justine	MATHEZ Christian
MONNERET Christophe	HERRMANN Nadine	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	MARCHAND Sylvette	GINET Gérard
TRONCIN Dominique	HENRY Micheline	
MATHIOT Agnès	VIVERGE Patrick	

---

**Objet : Désignation des représentants de la CAGD au sein de la SEMOp pour la gestion et l'exploitation de trois équipements aquatiques du Grand Dole**

Rapporteur : Monsieur Christophe MONNERET

Par délibération n° DCC-2025-144 du 4 décembre 2025, le Conseil Communautaire a décidé de retenir comme actionnaire de la future SEMOp la Société EQUALIA pour la gestion et l'exploitation des trois équipements aquatiques du territoire pour une durée de 10 ans et 8 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, à laquelle est confié un contrat de concession de service public.

La SEMOp, dénommée « Grand Dole Aquatique », chargée de la gestion et de l'exploitation des trois équipements aquatiques, aura pour objet l'exécution du contrat de délégation de service public concerné.

Son siège social sera fixé au 20 place Precipiano à Dole (39100). La SEMOp aura une durée de 10 ans et 8 mois, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Cette durée est égale à celle du contrat de délégation de service public. Son capital social est fixé à 50 000 €. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera actionnaire à hauteur de 49 % au sein de cette société.

Le nombre de sièges est fixé à 8 et décomposé comme suit :

- 4 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- 4 pour la Société EQUALIA.

Dans le cadre de la création de cette SEMOp, et après validation par le Conseil Communautaire du choix du délégataire, partenaire privé associé au capital à hauteur de 51%, les fondateurs de la société convoquent les souscripteurs en assemblée générale constitutive afin :

- De constater la souscription intégrale du capital,
- D'adopter les statuts,
- De nommer les premiers administrateurs,
- De désigner les commissaires aux comptes.

Il est donc nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de désigner les administrateurs de la future SEMOp.

Vu la délibération n° DCC-2024-144 du 18 décembre 2024 validant le principe de la création d'une SEMOp et approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des trois équipements aquatiques du territoire qui sera attribuée à la SEMOp,

Vu l'article L.1541-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique,

Vu l'article L.225-1 et suivants du Code de Commerce relatif aux Sociétés Anonymes,

Les candidats aux postes d'administrateur de la SEMOp ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPLIQUER** les dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT qui prévoient que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-Pascal FICHERE comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMOp « Grand Dole Aquatique »,

SCRUTIN	POUR : 68	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

